

REGLEMENT

*Le restaurant scolaire la Grignotte est une **association de parents d'élèves** des écoles St Michel et Marronniers bénévoles depuis sa création en 1987, soutenue et encouragée par la mairie.*

Ce temps de déjeuner doit dépasser le stade strictement alimentaire et être au même titre que les autres moments de la journée, un temps d'éducation.

Des repas à thèmes rythment l'année en fonction des fêtes du calendrier pour faire découvrir aux enfants, de façon ludique, de nouvelles saveurs. Le personnel veille à être attentif aux besoins de l'enfant, à proposer des portions adaptées à chacun, à apprendre aux enfants à respecter la nourriture et dans la mesure du possible, à goûter à tout.

Rien ne pourra cependant se faire sans la coopération de tous. Aussi nous comptons sur votre aide, car la restauration de nos enfants sera ce que nous en ferons et c'est à nous tous qu'il incombe qu'elle soit de qualité.



ORGANISATION :

Pour préparer une moyenne de 190 repas par jour en 2 services, une équipe est formée de personnel de la Grignotte et de la mairie. Les locaux mis à disposition par la mairie respectent les normes en vigueur et sont régulièrement inspectés par les services vétérinaires.

Les menus (mis à jour chaque mois), la fiche de renseignement et la fiche d'inscription trimestrielle sont consultables sur le site de la mairie, Les menus sont affichés dans les classes et sur inscription : une photocopie ou un mail sera remise aux familles qui le souhaitent. Les menus peuvent subir quelques modifications pour des raisons d'approvisionnement saisonnier.

« L'équipe cuisine » met l'accent sur la qualité des produits et sur la proximité de l'approvisionnement, afin de préparer, sur place, des menus variés et équilibrés.



ALLERGIE :

Toute allergie, contre-indication médicale ou alimentaire doit impérativement être signalée à l'association. Le personnel de la cantine n'est pas en droit de donner des médicaments pendant le service sauf si un PAI est établi. En cas de prise de médicaments nous vous demanderons de prévoir un double du traitement qui restera à la cantine ainsi que l'ordonnance.

Pour certaines allergies ou problèmes exceptionnels, les parents peuvent contacter l'association pour qu'ils puissent apporter le repas de leur enfant préparé par leur soi, facturé sous le nom de « panier » à 2.30€ (ce qui correspond aux charges de fonctionnement).



TARIFICATION ET FACTURATION :

L'inscription sera validée qu'après la fourniture du dossier complet et sous réserve d'aucun retard de paiement.

Le dossier d'inscription est disponible dès juin et est à **remettre impérativement avant le jour de la rentrée**. En cas de retard et relance, et compte tenu des enjeux sanitaires ; des pénalités financières de **1 euro par repas seront appliquées**.

- 1 repas enfant = 3.70€
- Carte d'adhésion = 6€ / an / famille

Les modalités de réservations se font pour l'année. Les factures sont dressées au réel en fin de mois et envoyées par mail. En cas de retard une majoration de 10% est appliquée. En cas de difficultés financières ; ne pas hésiter à prendre contact rapidement avec la Grignotte (par mail).

Toute réclamation devra se faire par courrier ou mail.

Absences :

- Absence prévenue avant 8h par sms sur téléphone portable au 06 40 09 99 31 ; le repas ne sera pas facturé.
- Si grève ou sortie ; le repas n'est pas facturé ; il n'est pas nécessaire de prévenir.
- En cas d'absence non prévenue ; le repas sera facturé entièrement.



DISCIPLINE :

Face aux problèmes d'indiscipline et de non-respect des enfants vis-à-vis du personnel, des camarades, de la nourriture et du matériel, le bureau met en place une fiche de conduite qui reprend les règles de vie de la cantine, celle-ci vous parviendra par le biais des enseignants et sera à nous retourner signée.

Une convocation au restaurant scolaire pourra suivre entre le bureau et les parents de l'élève ainsi que l'école si besoin.

L'inscription au restaurant scolaire vaut acceptation du présent règlement par les enfants et les parents.

Si besoin sur un sujet concernant :

- **Le temps passé en salle :** restaurantscolaire.lagrignotte@gmail.com
- **Le temps passé sur le trajet ou la cour :** mairie@lagrigonnais.fr